

Infographie  
sur l'équité  
p. 2

Nouvelle page Web  
sur les plaintes  
p. 2

Nouveau rapport  
d'enquête  
p. 3

Nouveaux avis de  
pratique  
p. 3

Journée de la  
protection des  
données  
p. 4

# Manitoba Ombudsnouvelles

2019-4

Bulletin de l'ombudsman sur les dénonciateurs d'actes répréhensibles,  
l'accès à l'information et la protection de la vie privée

## Joyeuses Fêtes



de la part de nous  
tous à  
l'ombudsman  
du Manitoba



Ombudsman Jill Perron

Disponible en divers formats sur demande

## Infographie sur l'équité

Dans le numéro 2019-3 d'OmbudsNouvelles, nous avons présenté notre nouvelle série d'infographies, notamment les trois premières -- **vos droits d'accès à l'information** (en vertu de la LAIPVP), **vos droits en matière de renseignements médicaux personnels** (en vertu de la LRMP) et **votre droit à l'information**. Cette fois-ci, nous avons le plaisir de vous faire connaître notre infographie la plus récente intitulée une **question d'équité**.

Au bureau de l'ombudsman du Manitoba, nous traitons souvent les plaintes de personnes qui estiment avoir été traitées de façon inéquitable. En comprenant le langage de l'équité, les gens peuvent expliquer plus facilement ce qu'ils veulent dire quand ils pensent qu'une décision ou une mesure est injuste. S'inquiètent-ils au sujet du processus (la façon dont une décision a été prise), de la décision elle-même ou du service qu'ils ont reçu? Nous voulons aussi que les décideurs se servent de ces notions d'équité pour prendre des décisions et des mesures qui sont justes et raisonnables.

L'infographie sur l'équité (en anglais) est publiée à :

[www.ombudsman.mb.ca/uploads/document/files/fairness-infographic-en.pdf](http://www.ombudsman.mb.ca/uploads/document/files/fairness-infographic-en.pdf)

N'hésitez pas à l'afficher et à la partager!

**ALL ABOUT FAIRNESS**

*That's not fair!* What do we mean when we say something isn't fair? Understanding the language of fairness can help us explain what we mean when we think a decision or action is unfair.

We believe there are at least three different parts to the idea of fairness. If you think something isn't fair, you may have issues that fall into one or more of the three parts.

PROCESS	DECISION	SERVICE
<b>The way a decision is made or the steps that are taken</b>	<b>The decision itself, or the outcome or result</b>	<b>How you were treated</b>
<p>Fair process is sometimes called procedural fairness. For example:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Did you know ahead of time that a decision was going to be made?</li> <li>Were you given the information considered in making the decision?</li> <li>Did you have the chance to give your side of the story or to dispute information?</li> <li>Was the decision maker unbiased and impartial?</li> </ul>	<p>For example:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Do you think the decision is wrong or unreasonable?</li> <li>Can you understand why the decision was made and were you given reasons for the decision?</li> <li>Does the decision create unnecessary obstacles for you or do you think it discriminates against you?</li> </ul>	<p>Fair service is also called relational fairness. For example:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Were programs and services easily accessible?</li> <li>Was information about how to make a complaint readily available and easy to understand?</li> <li>Did employees actively listen to you, demonstrate courtesy and respect confidentiality?</li> </ul>

**Decision makers can use these ideas about fairness to help make decisions or take actions that are fair and reasonable.**

Manitoba Ombudsman deals with complaints from people who believe they have been treated unfairly or unreasonably by departments and agencies of the Manitoba government or by a municipal government.

[www.ombudsman.mb.ca](http://www.ombudsman.mb.ca) • 1-800-665-0531 • [ombudsman@ombudsman.mb.ca](mailto:ombudsman@ombudsman.mb.ca)

Manitoba Ombudsman

## Nouvelle page Web sur les plaintes

L'ombudsman du Manitoba traite quatre grandes catégories de plaintes au sujet des organismes publics du Manitoba :

- Plaintes concernant l'administration provinciale et municipale
- Divulgations d'actes répréhensibles dans la fonction publique et plaintes concernant les repréailles
- Plaintes au sujet de l'accès à des renseignements généraux ou à des renseignements personnels vous concernant et détenus par des organismes publics, et au sujet de la protection de la confidentialité de vos renseignements personnels
- Plaintes au sujet de l'accès à des renseignements médicaux personnels vous concernant et détenus par des organismes publics, et au sujet de la protection de la confidentialité de ces renseignements

Il est important que les gens sachent quel type de plainte ils veulent déposer parce que :

- chaque type de plainte s'accompagne d'exigences différentes – certaines doivent être déposées sur un formulaire spécial alors que, pour d'autres, il existe des options (par exemple, il est possible d'utiliser notre formulaire en ligne ou d'écrire une lettre)
- nous recueillons des renseignements différents (nous posons des questions différentes) selon le type de plainte
- notre compétence (de quels organismes publics peuvent se plaindre) change en fonction du type de plainte

Pour que vous puissiez consulter plus facilement notre site Web et trouver le bon formulaire de plainte ainsi que des renseignements importants sur chaque type de plainte, nous avons créé une nouvelle page consacrée aux plaintes. Si vous souhaitez porter plainte ou orienter des gens vers notre site Web, cherchez le lien rapide intitulé « plaintes » sur notre page principale à [www.ombudsman.mb.ca](http://www.ombudsman.mb.ca).

Manitoba Ombudsman

Vous pensez qu'une action ou une décision du gouvernement provincial ou d'un gouvernement municipal a été injuste ?

OmbudsNouvelles 2019-3

À propos du Bureau de l'Ombudsman

Mission, historique et objectif du bureau de l'ombudsman, les dépenses de l'Ombudsman et plus.

Division de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée

Cette division est chargée du maintien des droits à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée par suite des plaintes et de la révision du respect de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP) et la Loi sur les renseignements médicaux personnels (LRMP).

Division de l'ombudsman

Cette division encourage l'équité et la responsabilité administrative par l'enquête sur les plaintes liées aux affaires administratives en vertu de la Loi sur l'Ombudsman et les divulgations d'actes répréhensibles en vertu de la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public/protection des divulgateurs d'actes répréhensibles.

Lien rapide

Plaintes

Rapports annuel

Bulletins d'information

Nouvelles

Nouvelles

Les commissaires et les ombudsmans à l'information et à la protection de la vie privée de partout au Canada entendent leur gouvernement à moderniser les lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Nov 6, 2019

LIBRE LA SUITE

L'ombudsman du Manitoba publie son rapport annuel de 2018

May 22, 2019

L'ombudsman du Manitoba publie son rapport annuel de 2018. Ce rapport souligne le travail réalisé par le bureau dans le cadre des lois nouvelles: Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, Loi sur les renseignements médicaux personnels, Loi sur l'ombudsman et Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des dénonciateurs d'actes répréhensibles).

LIBRE LA SUITE

L'ombudsman publie son rapport en vertu de la LRMP au sujet d'un cas d'atteinte à la vie privée lié aux services d'IRM

Apr 23, 2019

L'ombudsman du Manitoba a publié, en vertu de

## Nouveau rapport d'enquête

**Dossier LAIPVP 2018-0112** : Croissance, Entreprise et Commerce Manitoba a refusé l'accès à une partie de document en invoquant que cela révélerait des renseignements professionnels fournis par un tiers à titre confidentiel. L'ombudsman a estimé que la disposition sur laquelle se fondait le ministère ne s'appliquait pas aux renseignements détenus et il a donc appuyé la plainte. Le ministère a accepté de communiquer tous les renseignements qu'il avait refusé de communiquer auparavant. [www.ombudsman.mb.ca/uploads/document/files/case-2018-0112-en.pdf](http://www.ombudsman.mb.ca/uploads/document/files/case-2018-0112-en.pdf)

## Nouveaux avis de pratique

Si vous traitez des renseignements (médicaux) personnels dans le cadre de votre travail, notre outil d'autoévaluation rapide sur la protection de la vie privée va vous intéresser. L'outil est expliqué dans deux de nos nouveaux avis de pratique :

- Vérification rapide de la protection de la vie privée : renseignements médicaux personnels (version LRMP seulement)
- Vérification rapide de la protection de la vie privée : renseignements personnels et renseignements médicaux personnels (version combinée LAIPVP et LRMP)

Chaque avis de pratique comprend une série de questions auxquelles on répond par oui ou par non et conçues pour que les employés réfléchissent à la façon dont ils traitent les renseignements (médicaux) personnels. Une réponse négative à l'une de ces questions indique que les renseignements ne sont peut-être pas protégés et qu'il faut peut-être prendre des mesures.

Dans le cadre de la LRMP, les dépositaires et leurs employés sont chargés de protéger les renseignements médicaux personnels, ce qui consiste notamment à établir des garanties satisfaisantes pour assurer la confidentialité et la sécurité de ces renseignements. La LAIPVP oblige également les organismes publics et leurs employés à protéger les renseignements personnels en prenant les mesures de sécurité voulues.

Vous pouvez consulter les avis de pratique à

[www.ombudsman.mb.ca/uploads/document/files/pn-5-minute-privacy-checkup-phia-en.pdf](http://www.ombudsman.mb.ca/uploads/document/files/pn-5-minute-privacy-checkup-phia-en.pdf) (LRMP)

[www.ombudsman.mb.ca/uploads/document/files/pn-5-minute-privacy-checkup-fippa-and-phia-en.pdf](http://www.ombudsman.mb.ca/uploads/document/files/pn-5-minute-privacy-checkup-fippa-and-phia-en.pdf) (LAIPVP et LRMP)



### Prochaine réunion d'information casse-croûte

Joignez-vous à nous pour la Journée de la protection des données, le mardi 28 janvier 2020, à l'occasion d'une réunion d'information casse-croûte sur la vérification rapide de la protection de la vie privée.

Ces réunions d'information se déroulent dans notre salle de réunion au 500, avenue Portage, bureau 750. Le nombre de places est limité à 25 mais nous pouvons accueillir d'autres participants par téléconférence. Réservez donc votre place en nous appelant au 204 982-9130 ou au 1 800 665-0531.

#### MANITOBA OMBUDSMAN PRACTICE NOTE

Practice notes are prepared by Manitoba Ombudsman to assist persons using the legislation. They are intended as advice only and are not a substitute for the legislation.

Manitoba Ombudsman  
750-500 Portage Avenue  
Winnipeg, Manitoba R3C 3K1  
Phone: (204) 982-9130 Toll free 1-800-665-0531  
Fax: (204) 942-7803  
Website: [www.ombudsman.mb.ca](http://www.ombudsman.mb.ca)

#### 5-MINUTE PRIVACY CHECKUP: PERSONAL HEALTH INFORMATION

Trustees and their employees are responsible for protecting personal health information by adopting reasonable administrative, technical and physical safeguards, as required by the Personal Health Information Act (PHIA). Privacy breaches can result from inadequate safeguards that expose personal health information to various risks, including unauthorized use or disclosure, or loss or theft.

This 5-minute privacy checkup is a self-assessment questionnaire about your day-to-day habits and security measures intended to help you safeguard personal health information. A "no" answer to any of the following questions is a warning sign that information may not be secure and that action may be required.

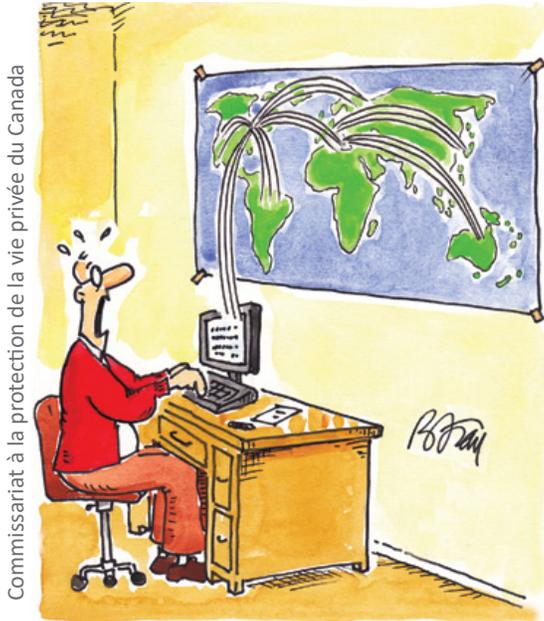
Periodic checkups can help strengthen privacy protection and security of personal health information. This questionnaire can be completed at regular intervals, such as when conducting an audit of security safeguards in accordance with subsection 2(1) of the Personal Health Information Regulation.

TRAINING AND KNOWLEDGE	YES	NO
Have you completed training on privacy and security of personal health information?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Do you know the circumstances in which you have authority under PHIA to collect, use or disclose personal health information?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
If you have authority to collect, use or disclose personal health information under PHIA, do you know the limits and conditions of that authority?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PHYSICAL SECURITY	YES	NO
At your workspace, do you store personal health information in a locked cabinet?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Do you lock your cabinet or office door whenever leaving your workspace for an extended period of time, such as for a meeting or lunch?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Journée de la protection des données

Le 28 janvier, beaucoup d'individus et d'organisations partout dans le monde célèbrent la **Journée de la protection des données**. Cette journée souligne l'impact de la technologie sur notre droit à la vie privée et nous rappelle qu'il est important de valoriser et de protéger les renseignements personnels. Elle vise à susciter le dialogue et à inciter les individus et les organismes à agir.



« SI SEULEMENT JE POUVAIS OBTENIR DES MILLES AÉRIENS POUR TOUT LE CHEMIN PARCOURU PAR MES DONNÉES PERSONNELLES! »

# JOURNÉE DE LA PROTECTION DES DONNÉES 28 JANVIER

Vous voulez être plus respectueux de la vie privée (#PrivacyAware) mais ne savez pas trop quelles mesures prendre? Consultez certains de ces sites Web pour obtenir des idées.

Site Web de la Journée de la protection des données (en anglais) : [staysafeonline.org/data-privacy-day/](http://staysafeonline.org/data-privacy-day/)

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada : pour les individus : [www.priv.gc.ca/fr/pour-les-individus/](http://www.priv.gc.ca/fr/pour-les-individus/)

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada : pour les entreprises : [www.priv.gc.ca/fr/pour-les-entreprises/](http://www.priv.gc.ca/fr/pour-les-entreprises/)

Ombudsman du Manitoba : division de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée : [www.ombudsman.mb.ca/info/access-and-privacy-fr.html](http://www.ombudsman.mb.ca/info/access-and-privacy-fr.html)



Tout article de ce bulletin peut être réimprimé en tout ou en partie. Veuillez citer l'Ombudsman du Manitoba.

Pour vous abonner à Manitoba Ombudsouvelles ou pour faire retirer votre nom de la liste de distribution, veuillez envoyer votre adresse courriel à [Ideandrade@ombudsman.mb.ca](mailto:Ideandrade@ombudsman.mb.ca)

[www.ombudsman.mb.ca](http://www.ombudsman.mb.ca)  
[ombudsman@ombudsman.mb.ca](mailto:ombudsman@ombudsman.mb.ca)  
 Twitter : @MBOmbudsman  
 Facebook : [fb.com/manitobaombudsman](https://fb.com/manitobaombudsman)

Bureau de Brandon  
 1011, av. Rosser, bur.603  
 Brandon (Manitoba) R7A 0L5  
 Tél. : 204 571-5151  
 Téléc. : 204 571-5157  
 Sans frais au Manitoba : 1 888 543-8230

Bureau de Thompson  
 City Centre Mall, 300, chemin Mystery Lake  
 Thompson (Manitoba) R8N 0M2  
 Tél. : 204 677-7270  
 Sans frais : 1-877-677-7270

Bureau de Winnipeg  
 500, av. Portage, bur. 750  
 Winnipeg (Manitoba) R3C 3X1  
 Tél. : 204 982-9130  
 Téléc. : 204 942-7803  
 Sans frais : 1 800 665-0531